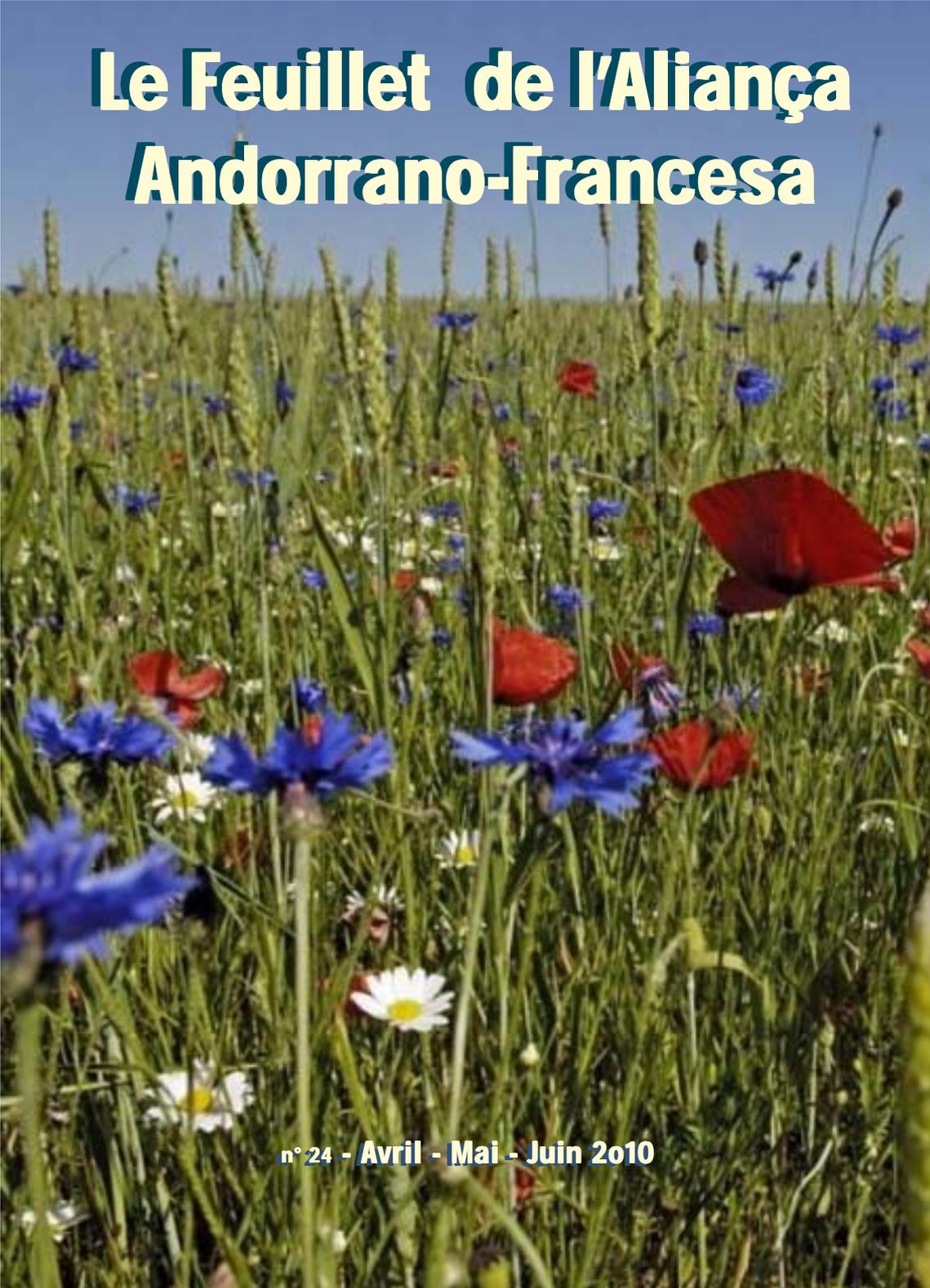




Le Feuillet de l'Aliança Andorrano-Francesa



n° 24 - Avril - Mai - Juin 2010





www.comprasuperfacil.ad

**QUALITÉ ET CHOIX
EN ALIMENTATION.
CHEZ VOUS, TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE, 24H/24H.**

Vous pouvez payer



et



www.pyrenees.ad

PYRÉNÉES
Andorra





« **La Francophonie** a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, que cette diversité soit sauvegardée. Au-delà du français, au-delà de la Francophonie, il nous faut être les militants du multiculturalisme dans le monde pour lutter contre l'étouffement, par une langue unique, des diverses cultures qui font la richesse et la dignité de l'humanité. »

Jacques Chirac,

« On ne la trouve pauvre, cette vieille et admirable langue, que quand on ne la sait pas ; on ne prétend l'enrichir que quand on ne veut pas se donner la peine de connaître sa richesse. »

Ernest Renan,

« Le français, ce sont les grandes orgues, qui se prêtent à tous les timbres, à tous les effets, des douceurs les plus suaves aux fulgurances de l'orage. Il est, tour à tour ou en même temps, flûte, hautbois, trompette, tam-tam et même canon. »

Léopold Senghor,

Une langue vit pleinement lorsqu'elle se partage

L'Aliança Andorrano-Francesa (créée en 2003) s'est donnée pour mission, d'assurer et de relancer dans un esprit d'échanges et de dialogues, la diffusion de la langue et de la civilisation française dans la Principauté.

A cet effet, elle souhaite regrouper toutes les personnes qui désirent participer au développement de la connaissance et du goût du français, ainsi que de la pensée française.

Afin d'affirmer son identité, elle organise des actions qui sont intimement liées au maillage de la langue (**aspect pédagogique**) et de la création françaises (**aspect culturel**).

Dans cet esprit, ses objectifs prioritaires résident d'une part, dans sa volonté de travailler et de s'investir sans cesse dans la promotion de son école, et de ses dérivés, comme par exemple la formation continue, et d'autre part dans la poursuite assidue de ses diverses programmations culturelles, cinéma, conférences, voyages.

Enfin dans un souhait de démarche multiculturelle et plurilinguiste ,
l'**Alliance** privilégie toute création artistique qui pourrait lui être proposée.

Retrouvez toute notre actualité sur

<http://www.alliance-francaise-andorre.org> & <http://cultureandorra.andorrrablog.com>



Cours de français
Alio: 34.28.52

L' école de l' **Alliance Andorrano-Française** est située au deuxième étage du Centre Culturel « **La Liacuna** » du Comu d'Andorre la Vieille. Elle est ouverte toute l'année à l'exception des vacances scolaires de Noël (2 semaines), de Carnaval (1 semaine) et de Pâques (2 semaines). Elle dispose de matériel informatique, de matériel audio, et d'une bibliothèque.

Les cours de l'Aliança sont dispensés par des professeurs spécialisés dans , **l'enseignement / apprentissage du Français Langue Etrangère**, ils enseignent à des groupes constitués de trois à dix élèves, ils peuvent donner des cours particuliers et éventuellement se déplacer au sein des sociétés.

Chaque élève, est orienté après avoir subi un test d'évaluation initiale, vers le cours qui correspondra le mieux à ses aptitudes à l'apprentissage du français.

Des niveaux de **1 à 6** sont mis en place dans le domaine de la compréhension lexicale, grammaticale, orale et situationnelle.

Les niveaux **7 et 8**, sont réservés à des programmes incluant des thèmes professionnels (à définir avec les élèves), culturels, touristiques, économiques, etc...

Le niveau **8**, intègre l'actualité sociale, culturelle ou politique française et propose une pédagogie de « projets individualisés ».

Le niveau **9**, est le dernier niveau de la formation à l'Aliança Andorrano-Francesa d'Andorre, il donne accès aux examens du DELF et du DALF que les élèves bien préparés, peuvent passer au Lycée Comte de Foix.

Ces examens sont validés officiellement par le **Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)** représentant l'Académie de Montpellier et dont les services sont situés à l'**Ambassade de France** - Délégation à l'Enseignement - Carrer de les Canals à Andorre la Vieille.

Prix et conditions , nous consulter.



Aliança Andorrano-Francesa

Adhérez à l'Aliança Andorrano-Francesa

Je désire, être **Sociétaire (1)** ou **Membre bienfaiteur (2)** de l'Alliance Andorrano-Française

Nom: Prénom:

Tél / Fax :

Adresse:

e-mail:.....

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint **un chèque bancaire** d'un montant de :.....

Je vous autorise à débiter **mon compte bancaire n°**.....

d'un montant de :

(1) Sociétaire : montant de la cotisation pour l' Année 2010 – **33 euros** .

(2) Membre bienfaiteur : à discrétion.



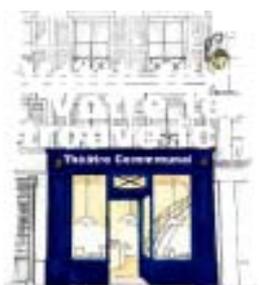
L' **Aliança Andorrano-Francesa** s'est donnée pour mission, d'assurer et de relancer dans un esprit d'échanges et de dialogues, la diffusion de la langue et de la civilisation française dans la Principauté. A cet effet, elle souhaite regrouper toutes les personnes qui souhaitent participer au développement de la connaissance et du goût du français, ainsi que de la pensée française

Les soirées de l'Alliance

Deuxième trimestre 2010

Une soirée mensuelle **Cinéma**
à **21h.30** au Théâtre communal d'Andorre la Vieille

sorties parisiennes du mercredi + 3 semaines.
prix d'entrée, 6 euros - 5 euros pour les adhérents et les abonnés
Vente anticipée au « Bureau National du Tourisme » à Andorre la Vieille



Aliança Andorrano-Francesa

Centre Culturel « **La Llacuna** »
C/ Mossen Cinto Verdaguer- n°4
2a planta - Andorra La Vella - allo: 34.28.52

<http://cultureandorra.andorrablog.com>

<http://www.alliance-francaise-andorre.org>



Judi 29 Avril 2010

...puis le 20/05

« **Le temps de la kermesse est terminé** »
de Frédéric Chignac

Une soirée **Conférence**
Centre Culturel « **La Llacuna** »
Andorre la Vieille.

Entrée gratuite

Collaboration:



Mardi 04 Mai 2010, à 20h.00 au Centre culturel « La Llacuna » d'Andorre la Vieille.

Une soirée **Conférence**, en collaboration avec le « **Govern d'Andorra** »
Ministeri d'Ordenament Territorial, Medi Ambient i Agricultura

Les fours solaires de Cerdagne,
... applications à la production d'énergie et à l'élaboration de matériaux.

Par Monsieur **Claude MONTY**, Directeur de Recherche émérite au laboratoire du CNRS PROMES à Font-Romeu.



5

BALANÇ DE LA RECOLLIDA SELECTIVA DELS RESIDUS DURANT L'ANY 2009

Els residus generats a Andorra tenen destins finals diferents segons el tipus de material i el tractament que se li ha de donar. En grans línies:



- Els residus recollits als contenidors dels carrers (vidre, envasos, paper/cartró, piles i mòbils) s'exporten fins a plantes de reciclatge on se n'aprofiten les matèries primeres.

- Els residus que arriben a les deixalleries, procedents de particulars o d'industrials, també es destinen en gran part al reciclatge de les matèries primeres excepte en els casos d'alguns productes tòxics, que es recullen de manera separada perquè necessiten un tractament particular.

- Finalment, els residus sòlids urbans (RSU) que es recullen en massa, els que són assimilables com els voluminosos, o residus d'altres tipus com el fang procedent de les estacions depuradores d'aigües residuals, estan sotmesos a valorització energètica al Centre de Tractament de Residus (CTR) de la Comella.



L'any 2009, les quantitats recollides de vidre, d'envasos i de paper/cartró han estat superiors a les quantitats recollides l'any 2008. L'any passat es va recollir de forma selectiva el **61% del vidre**, el **56% del paper/cartró** i el **16% dels envasos**. L'evolució és positiva però encara no és suficient i, per tant, és important que el conjunt de la població col·labori en el moment de comprar i a casa, a l'hora de separar els residus i de depositar-los al contenidor apropiat.

Altres tipus de residus, com les piles usades i els mòbils que no funcionen, no es poden llençar a les escombraries ja que contenen materials contaminants.

Tant per a les piles com per als mòbils hi ha contenidors instal·lats en molts comerços.



Pel que fa al total dels residus produïts al país, l'any 2009 es van recollir de forma selectiva el **33%**.

S'han de seguir utilitzant els contenidors adequats que els comuns i els serveis de les deixalleries comunals han posat a disposició de la població.

Els industrials poden portar els residus de manera separada per facilitar-ne el reciclatge o el tractament final adequat a la deixalleria industrial de la Comella.

Podeu trobar el balanç detallat de la gestió de residus de l'any 2009 i més informació al web del Departament de Medi Ambient: <http://www.mediambient.ad>.



**Les Soirées de l'Aliança
Andorrano-Francesa**

Mardi 4 Mai 2010, à 20h.00 au Centre culturel « **La Llacuna** », une soirée **Conférence**.

En collaboration avec le « **Govern d'Andorra** »

Ministeri d'Ordenament Territorial, Medi Ambient i Agricultura

Les fours solaires de Cerdagne, par Mr. **Claude MONTY**

Le soleil est un énorme réacteur nucléaire où la fusion de noyaux d'hydrogène produit des noyaux d'hélium et de l'énergie.

Une partie de cette énergie arrive jusqu'à nous, nous éclaire et nous réchauffe.

Pour mieux utiliser cette énergie l'homme a développé divers procédés dont l'objectif est de transformer cette énergie en électricité ou en chaleur, à la stocker ou à la distribuer.

On peut produire de l'électricité à l'aide de cellules photovoltaïques à base de silicium recueillant le rayonnement solaire direct mais leur rendement est encore faible, inférieur à 15%.

La concentration du rayonnement à l'aide d'une optique et la recherche de nouveaux matériaux semi-conducteurs a ouvert de nouvelles perspectives qui sont encore du domaine de la recherche.

Parmi les optiques de concentrateurs on trouve les fours solaires nés dit-on dans l'antiquité et développés en France en Cerdagne à partir des années 60.

Les fours solaires permettent d'effectuer des traitements thermiques sous air ou sous atmosphère contrôlée à haute température (3200°C).

L'imagination créative des chercheurs a conduit à utiliser cette source de chaleur soit pour faire tourner des turbines et produire, en co-génération, électricité et chaleur soit à travailler la matière : fusion de matériaux, en particulier réfractaires, et élaboration de nouveaux matériaux, traitements thermiques de surface, simples « recuits » ou vaporisation de matériaux qui après condensation dans des réacteurs particuliers tel que l'« héliotron », permettent de préparer des poudres ultrafines, forme particulière de ce que l'on appelle depuis 1994 les « nanomatériaux ».

Nous présenterons des exemples de nanomatériaux obtenus par voie solaire et des applications auxquelles ils conduisent dans des domaines aussi variés que les piles à combustible ou les marqueurs magnétiques en imagerie médicale, ces marqueurs pouvant d'ailleurs être utilisés pour détruire les cellules cancéreuses où elles se concentrent.

Claude Monty





Colloque international,

Quelle langue, quelle culture, dans un monde du numérique et du divertissement ?

Le 32ème colloque de la Fondation Alliance française s'est déroulé du 25 au 27 janvier et a réuni 501 participants venus de 93 pays (réunissant 130 présidents, 193 directeurs et 33 délégués généraux).

Ces rencontres étaient placées sous le thème :

« *Quelle langue, quelle culture, dans un monde du numérique et du divertissement ?* »

et a été inaugurée par le Président du Conseil européen, **Herman Van Rompuy**, la directrice générale de l'UNESCO, **Irina Bokova**, ainsi que par le président de la Fondation Alliance française, **Jean-Pierre de Launoit**.

Ces 3 journées denses ont été consacrées à des interventions plénières, conférences, tables rondes ou ateliers plus spécifiques.

De nombreuses personnalités du monde politique, des médias et de la culture ont répondu présents et sont intervenus :

Elisabeth Béton-Delegue, directeur des Amériques et Caraïbes (MAEE), **Delphine Borione**, directrice de la Politique culturelle et du français (MAEE), **André Cointreau**, président du Cordon Bleu, **Fatou Diome**, écrivain, **Olivier Donnat**, sociologue, **Philippe Herzog**, ancien député européen, **Jean-Noël Jeanneney**, historien, ancien président de la Bibliothèque Nationale de France, **Jean-François Kahn**, journaliste, écrivain, **Eduardo Manet**, écrivain, **Karim Mouttalib**, directeur général du Musée du Quai Branly, **Christine Ockrent**, directrice générale déléguée de l'Audiovisuel extérieur de la France, **Bruno Patino**, directeur de France Culture, **Catherine Tasca**, ancien ministre de la Culture, **Philippe Thureau-Dangin**, directeur de Courrier International, **Dominique Wolton**, directeur de recherche au CNRS.

Ces débats ont été ponctués par des réceptions au :

Quai d'Orsay, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, **Bernard Kouchner** qui a prononcé un discours élogieux sur le réseau des Alliances françaises dans le monde.

A la **Mairie de Paris**, **Pierre Schapira**, adjoint au Maire chargé des Relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie, a rappelé les différents partenariats culturels récemment signés entre la Ville de Paris et la Fondation.

Le Colloque a pris fin au **Musée du Quai Branly** avec une visite privée nocturne et un cocktail dînatoire.



Vous trouverez en **Pièce Jointe** les Discours d'ouverture de M. **Herman Van Rompuy**, Président du Conseil européen et de Madame **Irina Bokova** Directrice générale de l'UNESCO.





RIVAROL (1753-1801)

Discours sur l'Universalité de la langue française (1784) Rivarol passe successivement en revue les langues européennes pour les renvoyer à la même insuffisance : l'allemand lui paraît « guttural et encombré de dialectes » ; pour l'espagnol, dont la majesté « invite à l'enflure », « la simplicité de la pensée se perd dans la longueur des mots » ; l'italien « se traîne avec trop de lenteur » et la langue anglaise « se sent trop de l'isolement du peuple et de l'écrivain ».

Il me reste à prouver que, si la langue française a conquis l'empire par ses livres, par l'humeur et par l'heureuse position du peuple qui la parle, elle le conserve par son propre génie. Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair.

Le français nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe* qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action : voilà la logique naturelle à tous les hommes ; voilà ce qui constitue le sens commun.

Or cet ordre, si favorable, si nécessaire au raisonnement, est presque toujours contraire aux sensations, qui nomment le premier l'objet qui frappe le premier.

C'est pourquoi tous les peuples, abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigeaient ; et l'inversion a prévalu sur la terre, parce que l'homme est plus impérieusement gouverné par les passions que par la raison.

Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison, et on a beau par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe ; et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible.

C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. *Ce qui n'est pas clair n'est pas français* ; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin.

Pour apprendre les langues à inversion, il suffit de connaître les mots et leurs régimes ; pour apprendre la langue française, il faut encore retenir l'arrangement des mots.

On dirait que c'est d'une géométrie tout élémentaire, de la simple ligne droite, et que ce sont les courbes et leurs variétés infinies qui ont présidé aux langues grecque et latine.

La nôtre règle et conduit la pensée ; celles-là se précipitent et s'égarer avec elle dans le labyrinthe des sensations et suivent tous les caprices de l'harmonie : aussi furent-elles merveilleuses pour les oracles, et la nôtre les eût absolument décriés.

La prononciation de la langue française porte l'empreinte de son caractère : elle est plus variée que celle des langues du Midi mais moins éclatante ; elle est plus douce que celle des langues du Nord, parce qu'elle n'articule pas toutes ses lettres.

Le son de l'e muet, toujours semblable à la dernière vibration des corps sonores, lui donne une harmonie légère qui n'est qu'à elle. Si on ne lui trouve pas les diminutifs et les mignardises de la langue italienne, son allure est plus mâle. Dégagée de tous les protocoles que la bassesse inventa pour la vanité et la faiblesse pour le pouvoir, elle en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges ; et, puisqu'il faut le dire, elle est, de toutes les langues, la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine : et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités ; elle y règne depuis les conférences de Nimègue, et désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe ; on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix .



Le portail de l'Union Européenne EUROPA

L'Union européenne s'est constituée sur des fondements économiques et non sur une coopération culturelle.

Ce n'est donc que très progressivement que l'U.E. s'est dotée d'une politique culturelle.

A partir de 1977, la Commission européenne a mis en oeuvre un premier Plan d'action culturelle.

Au milieu des années 80, face au développement de la radiodiffusion par satellite, elle a présenté un livre vert sur l'établissement du marché commun de la radiodiffusion, engageant un débat qui devait déboucher sur l'adoption, en octobre 1989, de la directive télévision sans frontières.

Mais c'est avec le traité de Maastricht, en 1992, que la Communauté se voit conférer des compétences dans le domaine de la culture.

Le traité prévoit ainsi que l'U.E. contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres, dans le respect de leur diversité nationale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.

Cet essor a notamment vu le jour à l'occasion des débats, dans les années 1990, sur « l'exception culturelle », devenue « diversité culturelle », qui doit permettre, notamment aux Etats européens de préserver leurs systèmes d'aides publiques au cinéma et à l'audiovisuel.

Fonctionnement, la politique communautaire,

Depuis 2004, l'action communautaire dans le domaine de la culture est gérée par le commissaire européen **Jan Figel** (*Slovaquie*).

Conformément au principe de subsidiarité, l'Union n'intervient que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être atteints de façon suffisante par les Etats membres. L'action communautaire ne se substitue donc pas à l'action des Etats mais la complète, afin d'encourager la coopération culturelle. Les actions communautaires consistent d'une part, à veiller aux bonnes conditions d'échange et de concurrence entre les biens culturels, d'autre part, à encourager la coopération entre acteurs culturels des Etats membres dans le respect du principe de subsidiarité (*c'est-à-dire sans se substituer à ce que font déjà les Etats, les régions, les communes et les associations*).

La politique culturelle ne peut pas être traitée de manière isolée.

Au contraire, elle doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne et ce d'autant plus que la majorité des actions européennes comporte une dimension culturelle.

La politique régionale, par exemple, soutient le patrimoine local dans le cadre des Fonds structurels (*ex : aménagement du site de Carnac*).

10

Objectifs,

Il s'agit de contribuer à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. Précisément, l'action communautaire en faveur de la culture poursuit les objectifs suivants :

... Promouvoir la création dans sa diversité et contribuer au développement économique de ces secteurs.

... Renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté européenne, dans le respect de la diversité des traditions et cultures nationales et régionales .

... Faciliter l'accès du citoyen européen à la culture, en tant que facteur d'intégration sociale :

danse, opéra, peinture, sculpture, photographie, architecture, patrimoine mobilier et immobilier, audiovisuel (télévision, multimédia).

... Soutenir les échanges culturels non commerciaux.

... Exploiter le potentiel d'emploi du secteur culturel

... Promouvoir la diversité culturelle des pays de l'Union.

... Contribuer au rayonnement de la culture européenne dans le monde.





Les politiques de l'environnement, du tourisme, de la recherche et la politique de l'emploi, de la formation ont également des effets importants sur la culture.

Dans un rapport publié à ce sujet, la Commission européenne constate, cependant qu'il est parfois difficile de concilier les objectifs propres à la politique culturelle avec d'autres politiques, notamment en matière de fiscalité, de concurrence ou de politique des prix.

Du fait de ce lien étroit avec les autres politiques européennes, les actions communautaires émanent soit de programmes explicitement culturels (*Culture*), soit de programmes relatifs au développement régional, à l'éducation (*Programme intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie*), à la formation professionnelle (*Leonardo*), aux nouvelles technologies de l'information (*EUROPE*), à la coopération avec les pays tiers, à l'environnement, au tourisme, à la recherche, ou encore aux jumelages.

Les actions dans le cadre du Conseil de l'Europe,

Tous les Etats membres de l'Union européenne sont signataires de la Convention culturelle européenne, rédigée en 1954 dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Cette convention promeut une politique d'action commune visant à sauvegarder la culture européenne et à en encourager le développement. Ses membres s'engagent ainsi à favoriser l'étude

- _ Des langues.
- _ De l'histoire et de la civilisation des Etats signataires de la Convention.
- _ De leur civilisation commune.

Le programme Media 2007 (2007-2013),

Adopté en novembre 2006, le programme MEDIA 2007 apporte un soutien à l'industrie audiovisuelle afin de combler le déficit de productions audiovisuelles européennes face à l'offre américaine et de favoriser la diffusion de ces films ou programmes.

Le programme vient en complément de ces mécanismes nationaux de soutien à la production, en amont (*formation des professionnels de l'industrie audiovisuelle et développement*) et en aval du processus de création (*distribution de films ou programmes européens*).



Doté de 755 millions d'euros pour

la période 2007-2013, ce programme reprend les actions entreprises dans le cadre du programme « MEDIA Plus » qui a incontestablement contribué à dynamiser la production cinématographique en Europe (*l'UE produit autant de films que les Etats-Unis, c'est-à-dire 700 par an*) et la circulation des œuvres européennes.

En pratique, la politique européenne de la culture, c'est :

- _ La protection du patrimoine culturel des Etats membres qui modère le principe de libre circulation des marchandises en évitant que les trésors nationaux artistiques, historiques ou archéologiques quittent le territoire de l'Union européenne.
- _ L'établissement d'un système de taxation réduite

pour certains produits et services culturels (*comme le livre, les droits d'auteur, les expositions, les musées, les entrées de cinéma, de concerts*) afin de soutenir ces produits.

_ L'harmonisation de la durée de protection des droits d'auteur et des droits voisins. Une directive de 1993 prévoit une protection des droits d'auteur d'une durée de 70 ans après la mort de l'auteur

_ Les European Borders Breakers Awards (EBBA) qui sont des prix destinés à soutenir la mobilité des artistes en Europe.

_ L'initiative intergouvernementale lancée en 1985 « Villes européennes de la culture » qui a pour but de valoriser la diversité culturelle des villes d'Europe en mettant en évidence leur créativité et l'héritage culturel commun.

_ La promotion de la diversité culturelle : la notion qui figure dans les traités communautaires, notamment dans la Charte des droits fondamentaux.

Par ailleurs, une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 par l'UNESCO avec le soutien actif de l'UE.

_ La directive sur la Télévision sans frontières qui permet au citoyen d'avoir accès à



**L'ECO PARK TEMÀTIC
DELS PIRINEUS**

A N D O R R A

naturlandia
SANT JULIÀ DE LÒRIA

naturlandia





l'ensemble des programmes de télévision produits en Europe. Cette directive constitue ainsi le socle des réglementations nationales en matière de télévision.

Elle vise la réalisation de deux objectifs : créer un marché commun de la radiodiffusion télévisuelle et encourager le développement de l'industrie des programmes dans les Etats membres.

Perspectives,

Le 5 octobre 2005, la Commission européenne a adopté une proposition visant à déclarer 2008 « **Année européenne du dialogue interculturel** ». Dotée d'un budget global de 10 millions d'euros, l'année européenne consistera dans la mise en oeuvre en 2008 d'une série de projets concrets de dialogue interculturel dans de nombreux domaines tels que la culture, l'éducation, la jeunesse, le sport et la citoyenneté.

Par ailleurs, un des principaux enjeux reste la promotion de la diversité culturelle, qui passe par la possibilité pour les entités publiques de continuer à soutenir financièrement les secteurs culturels et audiovisuels.

Si, au niveau international, de nombreux Etats exercent une pression croissante afin de renforcer la libéralisation dans ce domaine, l'adoption en octobre 2005, de la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, doit beaucoup à l'action de la Commission européenne et des Etats membres, notamment la France.

A noter enfin la volonté de mettre en place une charte pour l'Europe de la culture qui permettrait de prendre davantage en compte la culture dans l'ensemble des politiques communautaires.

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 est entrée officiellement en vigueur le 18 mars 2007.



Fruit d'un long processus de maturation et de deux années d'intenses négociations, jalonné par de nombreuses réunions d'experts indépendants, puis gouvernementaux, ce texte vise à réaffirmer les liens qui unissent culture, développement et dialogue et à créer une plate-forme innovante de coopération culturelle internationale.

Elle réaffirme le droit souverain des Etats d'élaborer des politiques culturelles en vue de « protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles », d'une part, et de « créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement », d'autre part (article premier).

Elle consacre le rôle de la culture comme acteur du développement (article 13), mobilise la société civile pour la réalisation de ses objectifs (article 11), et place la solidarité internationale au cœur de son dispositif (articles 12 à 19), en prévoyant, entre autres, la création d'un Fonds international pour la diversité culturelle (article 18).

Elle souligne aussi « l'importance des droits de propriété intellectuelle pour soutenir les personnes qui participent à la créativité culturelle » et réaffirme que « la liberté de pensée, d'expression et d'infor-

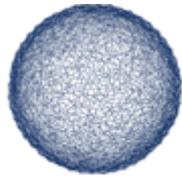
mation [...] permettent l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés ».

Avec l'adoption de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'UNESCO dispose désormais d'un dispositif normatif complet dans le domaine de la culture riche de sept Conventions afin de prendre soin de la diversité culturelle dans toutes ses manifestations, et plus particulièrement les deux piliers de la culture :

patrimoine – immobilier, meuble et immatériel, y compris les expressions culturelles traditionnelles – et création contemporaine.

Trois Conventions – celle de 1972 sur le patrimoine mondial, celle de 2003 sur le patrimoine immatériel, et celle de 2005 sur la diversité des expressions culturelles – servent de cadre particulièrement propice à cette fin.

Grâce à ce dispositif juridique étendu, l'UNESCO est désormais mieux équipée pour accomplir la mission qui lui est conférée par son Acte constitutif de respecter la « féconde diversité des cultures » et de « faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image ».



COP15
COPENHAGEN

Les conséquences des changements climatiques

Aujourd'hui, les concentrations atmosphériques de CO₂ et autres gaz à effet de serre dépassent largement les valeurs naturelles des 650 000 dernières années. Les concentrations de CO₂ ont augmenté de 35 % par rapport au début de l'ère industrielle et les concentrations de méthane ont plus que doublé. Les conséquences sont déjà visibles.

Dans de nombreux endroits à travers le monde, des observations indiquent déjà que le climat de la planète a changé. Dans certaines régions les précipitations sont plus abondantes que par le passé tandis que d'autres régions sont touchées par des températures élevées.

Il est cependant difficile de faire une distinction précise entre les incidences des changements climatiques et d'autres incidences imputables à l'activité humaine, telles que l'agriculture et l'infrastructure.

Le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat note toutefois que les changements climatiques ont des répercussions :

Le réchauffement climatique d'origine anthropique a produit des effets significatifs à l'échelle globale, observables sur un grand nombre de systèmes climatiques, plantes et animaux.

Au cours des 30 dernières années, des chercheurs ont rassemblé des séries de données d'observation et les ont mis en relation avec les effets du changement climatique sur les systèmes climatiques, la faune et la flore.

Sur les 29 000 séries de données d'observation, près de 26 000 révèlent des changements correspondant à l'évolution anticipée en réaction au réchauffement climatique.

La coïncidence entre les changements observés et les changements anticipés est très probablement

attribuable à des circonstances non-naturelles. Les régions arctiques, dont le Groenland, sont aussi sensiblement touchées.

Les changements climatiques y sont plus prononcés que dans d'autres régions de la planète.

Par exemple, d'après les résultats d'une nouvelle étude menée par la station de recherche de Zackenberg au Groenland, le printemps fait son apparition 30 jours plus tôt qu'il y dix ans dans la région de Zackenberg alors que l'arrivée du printemps avance de cinq jours en moyenne par décennie sur le reste de la planète.

Au cours des cent dernières années, la température dans l'Arctique a augmenté deux fois plus vite que sur le reste de la planète.

Le réchauffement entraîne la fonte de la glace et de la neige sur une partie croissante de la calotte glaciaire.



La superficie qui subit la fonte de la neige et de la glace a augmenté de 30 % au cours des 30 dernières années.

Cela entraîne d'une part un flux d'eau de fonte accru dans la mer et d'autre part une infiltration de l'eau de fonte à travers la glace.

L'eau qui s'infiltre enclenche un flux et une fonte plus rapides de la glace sur les terres.

L'eau de fonte de la calotte glaciaire entraîne une élévation du niveau de la mer et des océans, et par ailleurs,

l'accroissement du flux d'eau froide peut modifier les courants océaniques et ainsi modifier la distribution de la chaleur sur la planète.

Outre la fonte accrue des glaciers et des calottes glaciaires, la quantité de glace dans les mers et les océans a diminué au cours des dernières décennies.

Cette évolution a des répercussions sur la réflexion du rayonnement solaire.

Conséquences futures à l'échelle mondiale

La température de la planète a augmenté de 0,74°C au cours des cent dernières années (1906–2005).



A titre de comparaison, le réchauffement constaté à l'échelle de la planète après la dernière période glaciaire a varié entre 4 et 7 °C, mais cette évolution a pris 5 000 ans.

Selon le GIEC, ce réchauffement s'est opéré à un rythme dix fois moins rapide que le rythme actuel.

Sur les 25 dernières années, la température de la Terre a augmenté de 0,18°C par décennie, soit plus que le double par rapport à la moyenne des cent dernières années.

Dans un des rapports de contribution au quatrième rapport d'évaluation du GIEC intitulé « Conséquences, adaptation et vulnérabilité », les conséquences futures anticipées des changements climatiques sont évaluées.

Certaines de ces conséquences sont alarmantes pour l'homme, la faune et la flore.

Il est prévu que les régions humides deviennent encore plus humides et les régions sèches encore plus sèches d'ici le milieu du XXI^{ème} siècle.

La réduction de la disponibilité en eau dans les régions où l'eau provient de ressources telles que la fonte des neiges et des glaces devrait toucher près d'un sixième de la population mondiale.

De 20 à 30 % des espèces animales et végétales sont exposées à un risque d'extinction si la hausse de la température mondiale moyenne dépasse 1,5 à 2,5°C par rapport au niveau de 1990. Selon les projections, la plupart des récifs coralliens sont exposés à un blanchissement si la température de la mer augmente de 1°C et à un risque d'extinction si le réchauffement dépasse 2°C. Le rendement des récoltes baissera dans les régions proches de l'Equateur et davantage de personnes seront touchées par la famine.

L'élévation du niveau de la mer entraînera l'érosion des côtes et une grande partie de la population mondiale dans les basses terres sera exposée au risque d'inondations.

Des millions de personnes risquent d'être touchées par des maladies liées au changement climatique.



A consommer avec modération. 40°

Journée Internationale de la francophonie



Images des interviews du
12 février 2010

Une collaboration Govern d'Andorra
Ministeri d'Afers Exteriors i Relacions Institucionals / Aliança Andorrano-Francesa



Forte d'une population de plus de 803 millions et de 200 millions de locuteurs de français de par le monde, l'OIF a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 70 États et gouvernements qui la composent (56 membres et 14 observateurs) - soit plus du tiers des États membres des Nations unies.

La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements de l'OIF, ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles.

Le dispositif institutionnel de la Francophonie comprend des instances politiques décisionnelles dont la plus haute est le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunit tous les deux ans, et le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte de ce système. Depuis 2003, le Secrétaire général de la Francophonie est Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal.

La coopération multilatérale francophone est mise en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie et quatre opérateurs spécialisés.

L'OIF a été fondée en 1970 sur la base du Traité de Niamey (Niger). Elle mène des actions politiques et de coopération multilatérale pour donner corps à une solidarité active au bénéfice des populations de ses États et gouvernements membres. Elle agit dans le respect de la diversité culturelle et linguistique et au service de la promotion de la langue française, de la paix et du développement durable.

Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans sa **Charte** adoptée en 1997 au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoi (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar) : l'instauration et le développement de la démocratie - la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme - l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations - le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle - le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies - la promotion de l'éducation et de la formation.

<http://www.francophonie.org>



Journée Internationale de la francophonie

Une série radiophonique réalisée par **Sylvain Athiel**

Co-produite et diffusée par **Radio Nacional d'Andorra** et **Montaillou-Pyrénées**.

Une collaboration de l'**Alliance Andorrano-française** / **Ministère des Affaires étrangères et des relations Institutionnelles - Govern d'Andorra**

Voix : **Anna Pifarré** - Production : **Viviane Besoli** - Prise de son : **Joseph Fernandez**.

http://web.me.com/sylvainathiel/Francophonie_en_Andorre/Bienvenue.html

Fréquences: **Montaillou Pyrénées : 97.7 MHz - RNA : 94.2 MHz**

Ce qu'ils ont dit :

Jaume Bartumeu - Chef du gouvernement d'Andorre.

« *Il faut défendre le français comme langue de travail dans les institutions internationales* »

Josep Dalleres - Président du Parlement - Syndic Général.

« *Il y a un accord, au Conseil des Vallées : quand on ne parle pas le catalan, dans la mesure du possible on s'exprime en français* »

Pascal Escande - Directeur de Cabinet du représentant du Coprince français.

« *Maintenir la présence forte du français dans le domaine éducatif et la transmission des valeurs de la francophonie* »

Xavier Espot - Ministre des Affaires Etrangères et des Relations institutionnelles.

« *Au sein de notre administration nous encourageons nos fonctionnaires à parler et écrire cette langue française qui nous est si utile dans nos relations internationales...* »

Susanna Vela - Ministre de l'Education et de la Culture.

« *La culture française à un poids évident dans l'histoire de l'Andorre ...* »

Joan Peruga - Président de la commission nationale andorrane pour l'UNESCO.

« *Notre premier objectif est de mobiliser la société andorrane autour des grands projets de l'UNESCO* »

Gilles Chouraqui - Ambassadeur de France en Andorre.

« *Le français reste très présent dans le cadre des relations diplomatiques* »

Jean Pujol - Conseiller élu à l'Assemblée des français de l'étranger délégué en Andorre.

« *Dans l'identité nationale andorrane l'expression française est un élément indispensable ...* »

Michel Maginot - Délégué à l'enseignement français en Andorre.

« *On pense le monde en fonction de la langue* »

Jacques Carcy - Président de l'Alliance Andorrano-Française.

« *Nous nous sommes fixés comme challenge de travailler pour la culture et la langue française en Andorre...* »

Bernard Cerquiglini - Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

« *Aux étudiants andorrans : parlez au monde comme l'Andorre dit depuis longtemps la liberté et l'indépendance !* »

Stéphane Lopez - Chef du programme « *Le Français dans la Fonction publique et la diplomatie des états européens* » - Organisation Internationale de la Francophonie.

« *L'identité multiple de l'Andorre réclame un équilibre complexe mais très intéressant* »

Louis Duvernois - Sénateur Représentant les Français Etablis hors de France.

« *Plus on connaît de langues étrangères, plus on découvre la richesse de sa propre langue. L'Andorre est un exemple à citer* »

17



Avertissement de l'auteur, ce livre est une fiction, mais on peut y rencontrer des personnages réels sortis de l'histoire de l'Andorre ou des contrées voisines.
Leur présence n'est en rien due au hasard, mais à la véracité du contexte historique.
Je rends au passage hommage à Guillem Grau, authentique Robin des Bois du XXIème. siècle qui sut voler les riches pour mieux se servir lui même !... Car hormis l'histoire tout est vrai dans ce récit d'un amour impossible.
Hugues LAFONTAINE 20 Janvier 2010.

Vous trouverez en Pièce Jointe les quatre premiers chapitres du nouveau roman de Mr. H. Lafontaine.

Bibliothèque numérique - Europeana,

Promouvoir le patrimoine culturel de tous les continents grâce à Internet : c'est le défi relevé par la **Bibliothèque numérique mondiale** (BNM), un site Internet gratuit, qui met à la disposition des internautes « une documentation [numérisée] considérable en provenance des pays et des cultures du monde entier ». Deux millions de documents en ligne. De Tristan et Iseult à Roméo et Juliette, de Botticelli et Bosch à Van Gogh et Dali en passant par les enregistrements des oeuvres de Mozart ou de Chopin, sans oublier les images de la chute du mur de Berlin ou du festival de Cannes...



Découvrez Europeana, la bibliothèque en ligne qui regroupe à ce jour 2 millions de documents (images, textes, sons, vidéos).

Accédez aux tableaux, estampes, cartes, photographies, dessins, livres, journaux, lettres, carnets intimes, papiers d'archives, musique, collections de phonogrammes, bandes, disques, émissions de radio, films, actualités et émissions de télévision.

Le site donne également accès à d'autres fonctionnalités avec « Mon Europeana » qui permet de sauvegarder vos recherches sur un sujet spécifique.

Les pages « Communautés » vous invitent à partager, discuter ou blogger autour du contenu d'Europeana. Enfin, vous pouvez voyager dans le temps et remonter jusqu'au XVIème siècle en faisant défiler toute une série de documents à partir de la rubrique intitulée « La ligne temporelle ».

Lien contextuel, Europeana - <http://www.europeana.eu/portal/>

... sans oublier, **Gallica**, Bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France.

Lien contextuel, Bibliothèque Nationale de France - <http://gallica.bnf.fr/>



L E S M O T S D E J E A N L E O N

Horizontalement

A - Premier livre. **B** - Aller on ne sait où. **C** - Sans résidence fixe.
D - Sureté mobile. **E** - Mal vêtue - On l'a quand on n'a pas raison.
F - Mesure chinoise - Buste. **G** - Agace - Promenade. **H** - Le plus fort - Romancier ukrainien. **I** - Canton - Dit brutalement. **J** - Célèbres.

Verticalement

1 - Père poule. **2** - Salade - Note. **3** - Protection - Lutin. **4** - li y en a aussi chez le père poule. **5** - Noir - Le matin. **6** - Donna une belle couleur - Abréviation pur un système de mobiles. **7** - Communication entre conduits. **8** - Abri bouleversé - Perturbations. **9** - Oeil pour oeil. **10** - Epoque - Semblables.

Solution de la grille de Jean Léon



A-ABECEDAIRE. **B**-VAGABONDER. **C**-ITINERANTE. **D**-CADENAS. **E**-UVETE - TORT. **F**-LI - TORSE. **G**-TANNE - MAIL. **H**-AS- GOGOL. **I**-URI - ASSENE. **J**- RENOMMES.
1-AVICULTEUR. **2**-BATAVIA- RE. **3**-EGIDE - NAIN. **4**-CANETONS. **5**-EBENE - AM. **6**-DORA - GSM. **7**-ANASTOMOSE. **8**-IDN - ORAGES. **9**-RETORSION. **10**-ERE - TELLES

Le Feuillet de l'Aliança Andorrano-Francesa
 Rédaction, publicité
 Maquette, mise en page
Jacques CARCY
 Tél/Fax : 00 (+376) 84.48.35
jacquescarcy@andorra.ad

Autorisation en date du 03 Avril 2007
 Dipòsit legal: And.248 - 2007



Aliança Andorrano-Francesa

Centre Cultural La Llacuna
 C. Mossèn Cinto Verdaguer n° 4
 Andorra La Vella -
 t. 34.28.52
alianca-af@andorra.ad

Photo Jac

Nouveau bureau de l'Aliança Andorrano-Francesa élu pour une durée de trois années lors de l'Assemblée Générale de notre association qui s'est tenue le jeudi 4 février 2010.

Président : Jacques CARCY - **Vice - Présidente**: Roser JORDANA MALLÓ - **Secrétaire Générale** : Sylvie ROURE - **Treasorier**: Jean-Pierre DEBLIQUIS - **Chargé de mission** : Alain RIPPOL

Vocaux: Danielle DEBLIQUIS - Cristina MARTI - Karina GINESTA - Pierre DELOUX - Joaquim SOLES - Josep Maria ESCRIBANO - Univers BERTRANA - Raymond RUI. **Président d'honneur** : Son Excellence Monsieur Gilles CHOUAÏ

Vice-Présidents d'honneurs : Maître Antoni MORELL - Sergi MAS





1.800 m²

DE PRODUITS FRAIS

DE SERVICES DE PROXIMITÉ

DE PRIX PLUS BAS

DE QUALITÉ ET DE GRANDES MARQUES

DE CHOIX



CHAQUE JOUR UN PEU PLUS POUR VOUS



VOTRE CARTE
EST UN MONDE
D'AVANTAGES

Parking
gratuit à partir de 10€ d'achat

Prépaiement avec
cartes cadeaux et

Remboursement à crédit
sans intérêts



L'abonnement gratuit
à la newsletter

Accès à nos
services en ligne

2% de remise
avec la carte Actus 100€

Ac. P. Roussier
Boulevard de la République

